



MAIRIE DE MOYEUUVRE-GRANDE
Service accueil périscolaire et restauration scolaire

ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012
DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :
LUNDI 8 AOÛT 2011 - délai de rigueur

Le dossier d'inscription doit être impérativement complet pour être validé.

Il doit comporter les éléments suivants :

- fiche d'inscription dûment remplie
- justificatif de domicile
- photo d'identité récente de l'enfant
- fiche sanitaire de liaison dûment remplie et photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- justificatifs d'emplois des parents ou attestation de recherche d'emploi
- photocopie de l'attestation d'assurance extrascolaire 2011/2012 en responsabilité civile
- photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu 2011 (sur les revenus de l'année 2010) à fournir dès que vous l'aurez reçue
- en cas divorce, photocopie du jugement pour la garde de l'enfant
- autorisation de prélèvement dûment complétée et RIB (si vous choisissez le prélèvement automatique comme mode de règlement)
- charte de bonne conduite à la restauration scolaire
- attestation d'acceptation du règlement intérieur dûment signée

Pour tout renseignement :

Estelle TOUNSI, responsable du service périscolaire

Mairie de Moyeuville-Grande - bureau n°4

03 87 58 97 23 ou 06 43 11 45 61

periscolaire@mairie-moyeuville-grande.fr